

Guide de gestion de l'eau à la parcelle (ATEP, 2022).

PARTICULIERS, GESTION DE LA RESSOURCE

2022 | NOTICE, OUVRAGE

Contexte

En zone urbaine, la parcelle est le premier endroit où se pose la question de la gestion de l'eau, que celle-ci soit de pluie ou usée. Sans aller jusqu'à évoquer une responsabilité élargie du producteur, la parcelle est donc le premier lieu où la collectivité peut chercher à abattre un flux plutôt que d'avoir à le gérer (Assainissement non collectif, gestion sur place de l'eau de pluie ou de l'eau de ruissellement). Spécialistes de ces questions, les Acteurs du Traitement de l'Eau à la Parcelle, ont édité ce guide pour présenter en détail les solutions qui s'offrent au particulier.

Résumé

Ce guide vise à présenter un nouveau modèle de gestion de l'eau de la parcelle, une gestion responsable qui vise à restituer une eau la moins souillée possible et au plus près de sa source. Pour ce faire l'ATEP propose des solutions techniques contribuant à cette gestion, en abordant également les aspects réglementaires et normatifs, selon trois axes :

- le traitement des eaux usées avec la séparation à la source et l'assainissement non collectif,
- la récupération, le stockage et le traitement des eaux de pluie,
- la valorisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux grises, eaux pluviales).



Sommaire

1. Le marché
2. Le changement de paradigme de la gestion de l'eau dans le bâtiment urbain et sa parcelle
3. Assainissement non collectif et séparation à la source
4. Gestion des eaux pluviales à la parcelle
5. Valorisation des eaux non conventionnelles
6. Et chez nos voisins ?

Petit plus

Les illustrations du guide sont d'une qualité remarquable et la diversité des situations présentées n'omet aucun dispositif de gestion de l'eau de pluie.

Date de parution

2023

Contacts

ATEP

122, rue Amelot

75011 PARIS

01 42 89 66 53 / contact@atep-france.org

www.atep-france.org

Auteurs

Acteurs du Traitement de l'Eau à la
Parcelle

Lien

[Le guide de gestion de l'eau à la parcelle \(ATEP\)](#)

Dernière modification le 10/07/2023

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de :

